



DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE

EXTENSION DU CIMETIERE DE CERVEN S

1. Etat des lieux

La commune de Cervens est une commune de Haute-Savoie qui compte environ 1300 habitants. Son unique cimetière commence depuis plusieurs années à être saturé et il est indispensable de prévoir son extension.

Etat des décès, transcriptions et inhumations à Cervens entre 2019 et 2023

	Décès (sur la commune)	Transcriptions de décès (hors commune mais domiciliés à Cervens)	Inhumations
2019	24	9	5
2020	38	7	6
2021	18	7	3
2022	25	2	0
2023	24	5	4

Le nombre de décès moyen par an est d'environ 24 (sauf 2020 année COVID). Cela s'explique par la présence d'un EHPAD sur la commune. Or la plupart des personnes décédées à l'EHPAD ne sont pas enterrées sur la commune de Cervens car ces personnes sont originaires d'autres communes. Le nombre de décès ne peut donc pas servir de base pour déterminer les besoins en termes de taille d'extension du cimetière.

Il faut davantage se baser sur le nombre d'inhumations à savoir environ 5 par an en moyenne.

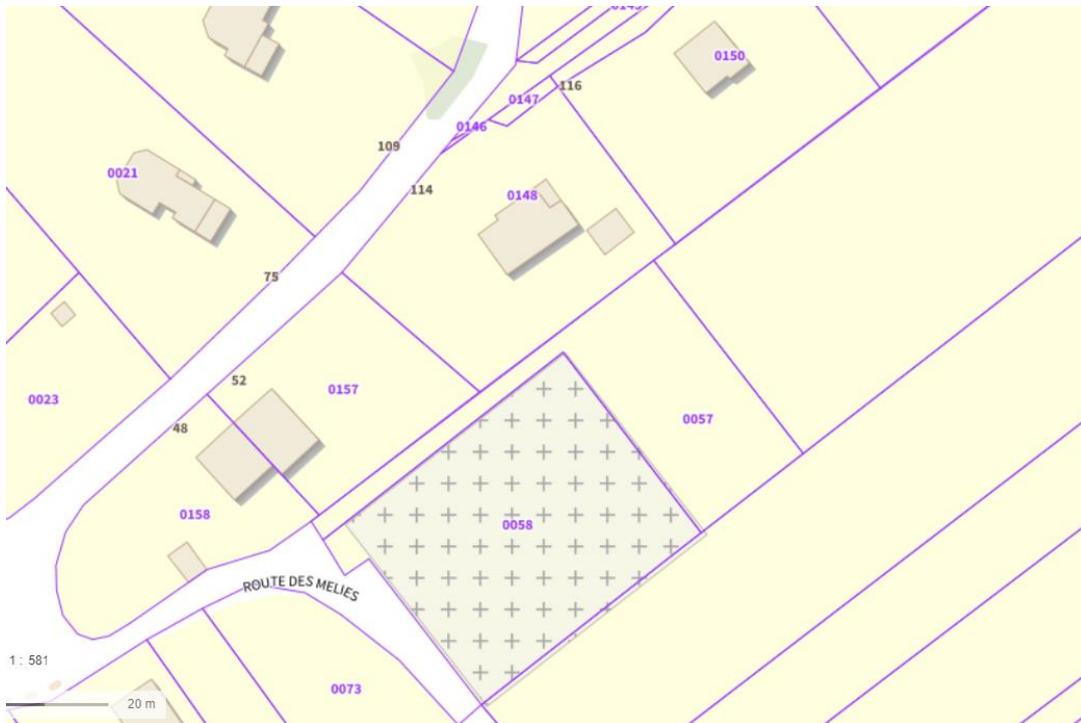
Depuis 3 ans, des procédures d'exhumations ont été entamées permettant de libérer environ 5 places par an. Cela permet de subvenir aux besoins de la commune à court terme mais il est indispensable de prévoir une solution sur le long terme.

2/ Situation du cimetière

Le cimetière de Cervens est situé route des Méliés

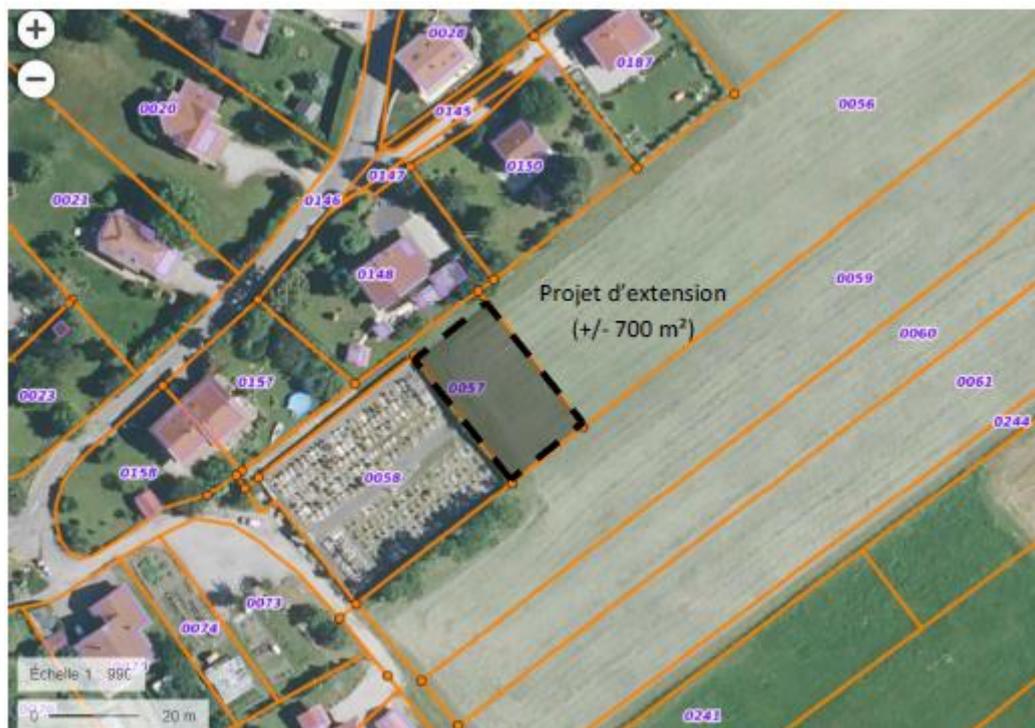


Plan de masse



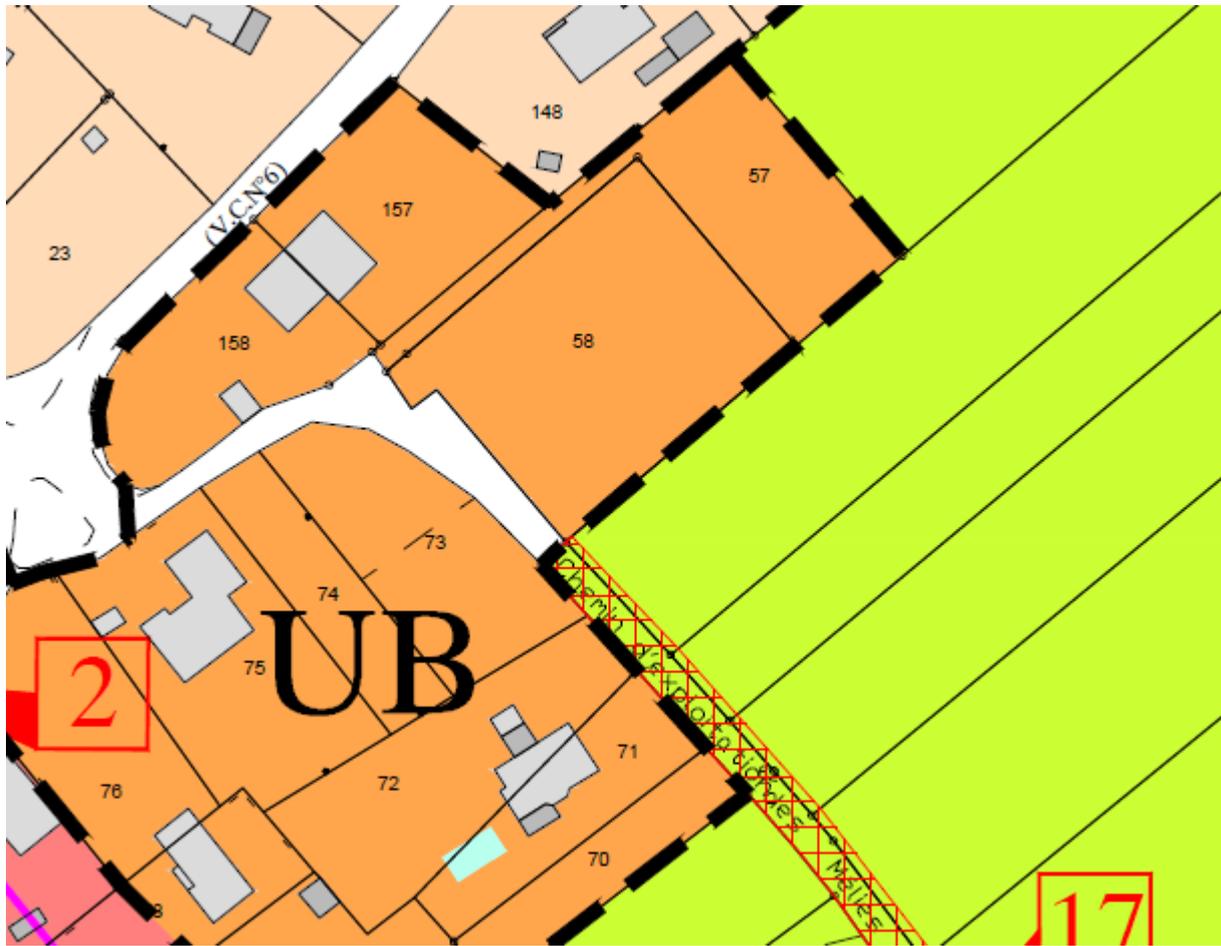
3/ Projet d'extension

Le cimetière actuel s'étend sur une surface de 42 x 36 m (environ 1500 m²), sur la parcelle cadastrée ZN0058. L'extension est prévue sur la parcelle ZN0057 appartenant à la commune dans la continuité nord-est du cimetière sur une vingtaine de mètres et une surface estimée de 20 x 36 m, soit environ 700 m²



4/ Plan Local d'urbanisme

Le cimetière actuel et son projet d'extension se trouvent en zone UB du PLU actuel.



Article UB 4 – Desserte des réseaux

4.3 – Eaux pluviales

La rétention préconisée s'effectue à l'échelle de la parcelle.

Toute construction, toute surface imperméable nouvellement créée doit être équipée d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales qui assure :

La collecte des eaux pluviales,

L'installation d'un système de rétention étanche.

Les canalisations de surverse et de débit de fuite doivent être dirigées vers le réseau des eaux pluviales communal.

L'ensemble du dispositif doit être conçu de façon à ce que le débit de pointe généré soit inférieur au débit décennal généré par le terrain avant son aménagement.

Les canalisations de surverse ne doivent pas se rejeter :

Dans les dispositifs d'assainissement collectif des EU,

Dans les dispositifs d'assainissement des routes départementales et communales.

5/ Demande d'avis du Préfet

Conformément aux dispositions de l'article L 2223-1 du CGCT, la gestion des cimetières (y compris donc leur éventuelle extension), relève de la collectivité territoriale compétente. Toutefois, la réalisation des travaux d'extension d'un cimetière demeure subordonnée à avis préfectoral préalable lorsque 2 conditions cumulatives sont remplies :

- Communes de plus de 2000 habitants ou appartenant à une communauté urbaine de plus de 2000 habitants
- Agrandissement à moins de 35 m des habitations

Concrètement, la commune de Cervens appartient à l'unité urbaine de Perrignier (5700 habitants). L'extension projetée, sur la parcelle ZN 57, porte sur des terrains situés à proximité immédiate d'habitations (moins de 10 mètres dans certains cas). **En résumé, l'extension projetée devra donc recueillir l'avis du préfet.**

6/ Etude Hydrogéologique

Un hydrogéologue a été mandaté par l'ARS pour effectuer une étude géologique et hydrogéologique sur place. (*À consulter en annexe*)

En conclusion de son rapport, ce dernier rend un avis favorable sur le projet d'extension du cimetière. La préconisation sera de s'assurer qu'aucun puits à usage de consommation humaine, remplissage des piscines ou arrosage des jardins n'est présent au droit des 4 habitations limitrophes au nord du cimetière actuel et de son extension.

7/ Enquête Publique

La commune de Cervens a sollicité le Tribunal administratif de Grenoble pour la désignation d'un Enquêteur Public. La consultation aura lieu durant 32 jours du 30 juillet au 30 août 2024.

Consultation du dossier

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune www.mairiedecervens.fr ainsi qu'en mairie aux heures d'ouvertures :

Les mardis et jeudis 9h – 11h / 14h – 18h et le vendredi 30 août de 14h30 à 19h.

Observations

Les observations, propositions et contre-propositions seront consignées :

-En mairie sur le registre d'enquête publique mis à disposition du public aux heures d'ouverture.

- par écrit adressé au commissaire enquêteur : Mairie de Cervens, 1 Place Rouge, 74550 CERVENS

-par voie électronique accueil@mairiedecervens.fr

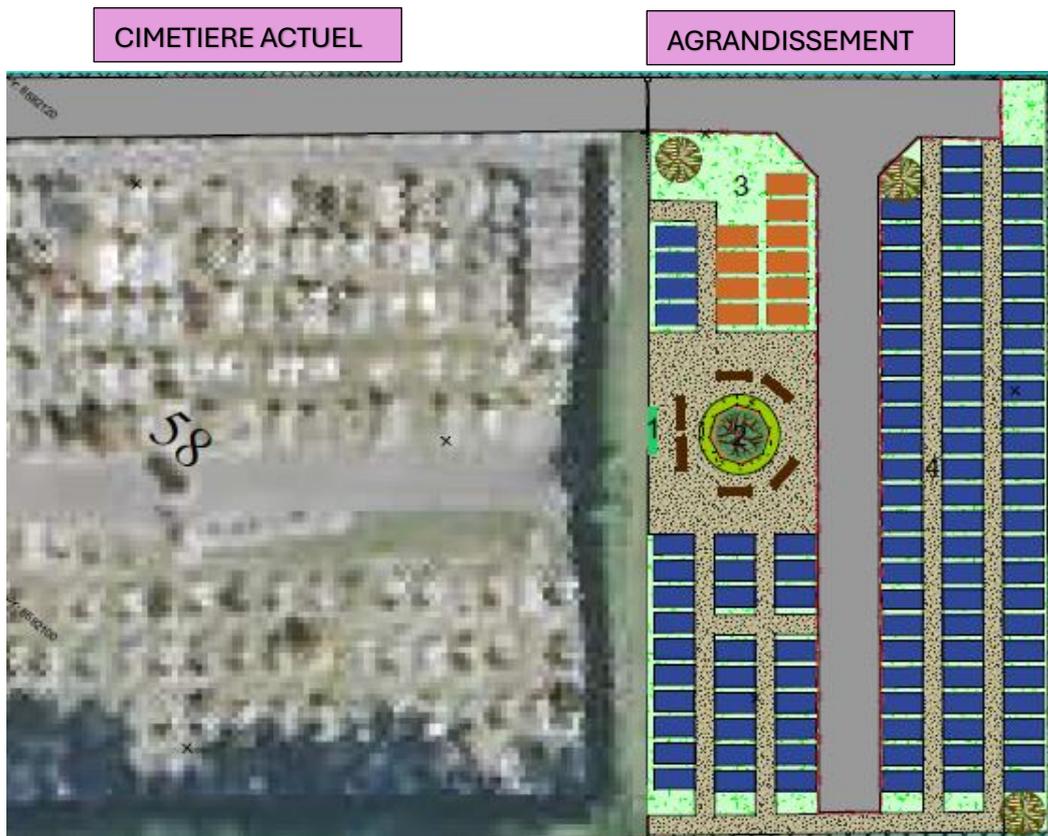
Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur, Monsieur Pierre GUEGEN, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Cervens pour recevoir les informations écrites et orales le mardi 30 juillet de 9h à 11h et le vendredi 30 août de 16h à 19h.

8/ Détail du projet

Le projet consiste à répondre à plusieurs attentes :

- Agrandir le cimetière sur la parcelle cadastrée ZN57.
- Créer une voie d'accès technique uniquement (accès piétons par entrée principale).
- Circulation interne en enrobé sur l'allée principale et en perméable sur les allées secondaires type nid d'abeille.
- Un réseau de collecte des eaux pluviales.
- La création du jardin du souvenir dans l'agrandissement.





Aménagements paysagers

Le présent projet contient l'aménagement d'un jardin du souvenir paysager ainsi que l'extension du cimetière actuel. Celui-ci doit être accueillant et reposant pour les visiteurs. L'objectif est de créer un environnement riche et ouvert toute l'année.

En sélectionnant des espèces végétales variées et indigènes en jouant avec la symbolique des végétaux utilisés, le jardin du souvenir représentera un véritable lieu de recueillement.

La sélection des végétaux favorisera la biodiversité, avec l'implantation d'espèce mellifère tout en gardant le principe de diversité végétale.

Le centre de ce jardin du souvenir sera orné d'un arbre, offrant ainsi un point d'ombrage non négligeable. Le port reste à déterminer mais nous pouvons aisément imaginer un port étalé ou pleureur selon la demande et l'effet recherché.

Le lieu de recueillement se doit d'être harmonieux en jouant sur une palette colorimétrique cohérente et une variante de forme et de volume pour créer un contraste visuellement plaisant.

Le parterre pourra lui aussi être agrémenté de façon à obtenir un résultat propre mais sans contraindre les fonctions naturelles du sol (pas de tassement, une bonne infiltration des eaux pluviales, échange avec le sol...)

Revêtements de surface, matériaux et mobilier urbain

Le présent projet présente les matériaux suivants :

Une allée en enrobé pour favoriser le passage de véhicules et garantir l'accès aux PMR

Les cheminements dans les allées ainsi que la courette du jardin du souvenir seront en gravier stabilisé

Les inter-emplacements en espace vert type gazon

Les aménagements prévus sont les suivants :

- 4 bancs
- 1 Colombarium

Réseaux

Le réseau EU n'est pas impacté par le présent projet.

Un réseau de récupération des eaux pluviales et des grilles sera implanté afin de garantir la gestion de celles-ci comme le mentionne la réglementation du PLU de CERVENS. Un puit perdu servira d'exutoire des eaux pluviales et permettra de restituer la totalité des EP au sous-sol donc au milieu naturel.

Matériaux de voirie

Les matériaux choisis à ce stade du projet sont :

- Voirie circulée en béton bitumineux semis grenus 0/10 pour la chaussée
- Les allées en gravier stabilisé